RCS : CAEN
Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00397
Numéro SIREN : 382 297 356
Nom ou dénomination : FORUM +

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2020 sous le numéro de dépôt 1445

Greffe du tribunal de commerce de CAEN

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/1445

Déposant :

Nom/dénomination : FORUM +

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 382 297 356

N° gestion : 1993 B 00397

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

N° 2050-SD 2019

① BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS FORUM +

Adresse de l'entreprise : 14 RUE DE BELLEVUE 14651 CARPIQUET CEDEX

Numéro SIRET* : 3 8 2 2 9 7 3 5 6 0 0 0 3 4

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 14

Néant * ☐

Exercice N clos le : 30 09 2019

Copie conforme à l'original, la Présidente

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	16 900	AC	16 900	
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	188 658	AG	32 749	155 909
	Fonds commercial (1)	AH	66 000	AI		66 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	6 897	AK		6 897
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	55 395	AS	36 278	19 118
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 712 437	AU	1 138 613	1 573 824
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	176 674	BI		176 674
	TOTAL (II)	BJ	3 222 960	BK	1 224 540	1 998 420
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	3 989 757	BU		3 989 757
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	63 444	BY	1 191	62 253
	Autres créances (3)	BZ	320 468	CA		320 468
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	165 339	CG		165 339
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	326 849	CI		326 849
	TOTAL (III)	CJ	4 865 858	CK	1 191	4 864 667
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 088 818	1A	1 225 731	6 863 087

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR 1 429

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

N° 2051-SD 2019

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS FORUM +

Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 500 000)	DA	1 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	43 891
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	444 844
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	22 123
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 010 857
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 450 323
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	33 263
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 739 328
	Dettes fiscales et sociales	DY	582 180
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	21 954
	Autres dettes	EA	25 182
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	4 852 229
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 863 087

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 835 668
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	492 196

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS FORUM + Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	14 540 420	FB	FC	14 540 420
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services*	FG	12 163	FH	FI	12 163
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	14 552 583	FK	FL	14 552 583
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	55 262
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	37 738
	Autres produits (1) (11)				FQ	37 841
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	14 683 424
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	8 379 884
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(406 290)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	6 332
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 943 653
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	451 320
	Salaires et traitements*				FY	2 369 982
	Charges sociales (10)				FZ	530 582
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	282 118
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	40
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	37 656
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	14 595 277
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	88 147
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	62 059
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	62 059
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(62 059)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	26 088

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SAS FORUM + — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	217 634
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	217 634
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	221 599
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	221 599
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 965)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	14 901 058
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	14 878 935
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	22 123

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	10 244
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	8 969
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Produits de Cessions d'actifs		217 634
VNC actifs cédés	221 599	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

© Sage

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

L'ANNEXE

S.A.S.
FORUM+

EXERCICE DU 01/10/2018 AU 30/09/2019

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

L'ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de .... € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 22.122 €.

1/ Faits caractéristiques de l'exercice

2/ Principes, règles et méthodes comptables

- Principes généraux
- Dérogations
- Modifications
- Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

3/ Notes sur le bilan

- Actif immobilisé
  - Tableau de l'actif immobilisé
  - Tableau des amortissements
  -
- Stocks
- Autres actifs circulants
- Passif
  - Capital social
  - Tableau des provisions
  - Comptes de régularisation

4/ Autres informations

- Effectif
- Engagements reçus
- Engagements donnés
- Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

1/ Faits caractéristiques de l'exercice

La S.A.R.L. THOGUIMO, représentée et administrée par Monsieur Claude Bichot en sa qualité de Gérant de cette S.A.R.L., est devenue Présidente de la S.A.S. FORUM PLUS le 1er octobre 2018.

A ce titre, la S.A.R.L. THOGUIMO refacture une redevance mensuelle à la S.A.S. FORUM PLUS, pour ses prestations de direction, d'organisation et de suivi stratégique de l'entreprise.

Depuis le 1er mai 2019, la S.A.R.L. THOGUIMO assure également des prestations de gestions sociale et financière de la S.A.S. FORUM PLUS, en mettant à disposition de cette dernière Monsieur Charles Savoye, moyennant une prestation mensuelle conventionnelle.

En janvier 2019, la société FORUM PLUS a mis en place un nouveau logiciel de gestion « solution métier », en s'adossant à prestataire partenaire, la société HELIOS, éditeur de logiciel et de solution métier.

Aucun changement de périmètre n'est à enregistrer sur l'exercice sur l'exploitation des magasins.

2/ Principes, règles et méthodes comptables

(Article 9 – alinéa 6 et Article 11 du Code de Commerce)

◆ Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

◆ Dérogations

Aucune dérogation aux principes comptables n'a été appliquée par l'entreprise.

◆ Modifications

Aucune modification des principes, règles et méthodes de base de la comptabilité n'a été pratiquée.

◆ Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

3/ Notes sur le bilan

◆ Actif immobilisé

La société applique les dispositions des règlements CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs.

Concernant les immobilisations corporelles, les modes et les durées moyennes d'amortissement pour les différents postes d'immobilisations sont les suivants :

- Constructions (en fonction des principaux composants) :	
- Gros Œuvres :	linéaire sur 25 ans
- Toitures :	linéaire sur 20 ans
- Autres composants :	linéaire sur 10 ans
- Agencements :	linéaire ou dégressif sur 3 à 10 ans
- Mobilier et matériel de bureau :	linéaire ou dégressif sur 5 ans
- Matériel de transport :	linéaire sur 5 ans

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée, et à ce titre, ils ne sont pas amortis. Les tests de dépréciations réalisés n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

Détail des fonds commerciaux :

- Vierzon	15/02/2016	18.000,00 €
- Pompaire	15/02/2016	18.000,00 €
- Dives sur Mer	10/03/2010	30.000,00 €
		66.000,00 €

La cession du site de Carpiquet a entraîné également la sortie de nombreuses immobilisations rattachées à l'ensemble immobilier (peinture, carrelage, installations techniques, électricité ...).

◆ Stocks

Suite à la modification de notre logiciel informatique de gestion, nous devons noter un changement de méthode dans la valorisation de nos stocks de marchandises à la clôture de cet exercice. Les stocks de marchandises ont ainsi été valorisés au prix moyen pondéré constaté le dernier jour de l'exercice, alors qu'ils étaient précédemment valorisés au dernier prix d'achat payé (tout en comprenant les frais accessoires d'achats). L'utilisation de cette nouvelle méthode, qui perdurera pour les années à venir, a eu un impact considéré comme étant « non significatif » sur la valorisation globale de nos stocks.

Valeur du Stock au 1er octobre 2018	Augmentation de la valeur du stock durant l'exercice social	Diminution de la valeur du stock durant l'exercice social	Valeur du Stock au 30 septembre 2019
3 583 467 €	406 290 €	-	3 989 757 €

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

◆ Autres actifs circulants

Concernant le compte « Clients et comptes rattachés », les provisions pour créances douteuses sont calculées à 100 % des créances impayées hors taxes.

Suite à la perception du dernier dividende lié à la clôture pour liquidation de la société Espace France, nous avons repris la provision constatée initialement, pour le solde de son montant, et la créance Espace France a été passée en perte sur l'exercice.

◆ Passif

- Capital social

Le capital social de la société s'élevait à 400.000 € au 31 juillet 2017 et se composait de 4.000 actions d'une valeur nominale de 100 €.

Par décision de l'AGE tenue le 25 juin 2018, il a été décidé d'augmenter le capital de la société, par incorporation de réserve et de report à nouveau. Le capital social de la société a ainsi été porté à 1.500.000 €. Ce dernier se compose toujours de 4.000 actions entièrement souscrites et libérées en totalité, d'une nouvelle valeur nominale de 375 €. Le capital social de la société s'élève donc 1.500.000 € au 30 septembre 2018 et se compose de 4.000 actions d'une valeur nominale de 375 €.

- Tableau des provisions

Nous avons repris le montant des encours des créances clients douteux, que nous avons provisionnées pour leurs montants H.T.

- Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance	
Maintenance matériel de bureau et entretien	9636
Location immobilière et mobilière et charges locatives	47616
Energies, Téléphones	311
Gardiennage	979
Documentation, Publicité	11593
Assurances	6823
Redevances et Vignette	1657
Honoraires	7550
Achats Marchandises	240 684
	326 849

Charges à payer	
Energie	5955
Téléphones + La Poste	271
Charges financières + Frais Bancaires	6667
Honoraires + Frais d'Actes	8900
Entretien	495
Péages, Déplacements	391
Tickets Restaurants	2503
	25 182

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

4/ Autres informations

◆ Effectif

L'effectif moyen de la société est de 90 salariés dont 2 cadres et 88 employés.

Engagements au titre des indemnités de départ en retraite des salariés en activité

- Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite des salariés en activité, dont le montant au 30 septembre 2019 est estimé à 176.514,40 € en tenant compte d'un taux d'actualisation brut de **0,47 %,** d'un taux de revalorisation des salaires de **1 %** et d'un taux de charges de **40 %,** n'ont pas été provisionnés dans les comptes et constituent un engagement hors bilan.

◆ Engagements reçus

Ouvertures de crédit sur billets utilisées

- 300.000 € mobilisés auprès du CIC Nord Ouest (financement de BFR) sur 300.000 € mobilisables, garantis par le nantissement du fonds de commerce de Carpiquet pour un montant de 200.000 €

- 250.000 € mobilisés auprès du Crédit Agrcicole (financement de BFR) sur 250.000 € mobilisables, garantis par le nantissement du fonds de commerce de Carpiquet pour un montant de 250.000 €

Ouvertures de crédit sur billets non utilisées

- 150.000 € mobilisables auprès de la BNP PARIBAS (crédit de campagne d'achats)

Caution de la Société Générale auprès de M et Mme Bessaguet à hauteur de 17.500 € pour le local de Franqueville Saint Pierre

◆ Engagements donnés

Emprunt non garanti par des sûretés réelles

- Nouvel Emprunt contracté pour le financement de besoins généraux. Capital restant dû au 30 septembre 2019 : 333.887 € sans garantie.

- Emprunt contracté pour le financement du relamping des magasins en éclairage LED. Capital restant dû au 30 septembre 2019 : 14.808 €, sans garantie.

Emprunts garantis par des sûretés réelles

- Emprunt contracté pour le financement des investissements matériels et mobiliers du magasin du Neubourg (co-financement avec la Société Générale). Capital restant dû au 30 septembre 2019 : 52.777 € garanti par le nantissement du fonds de commerce du magasin du Neubourg, pris pour compte commun avec la Société générale, pour un montant global de 250.000 €, soit 125.000 € pour chacune des banques intervenantes à l'acte (LCL et Société Générale).

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

- Emprunt contracté pour le financement de l'acquisition du fonds de commerce de Vierzon (+ changement enseigne, travaux de mise au concept FORUM +). Capital restant dû au 30 septembre 2019 : 29.201 € garanti par le nantissement du fonds de commerce du magasin de Vierzon pour un montant de 100.000 €.

- Emprunt contracté pour le financement de l'acquisition du fonds de commerce de Pompaire (+ changement enseigne, travaux de mise au concept FORUM +). Capital restant dû au 30 septembre 2019 : 49.732 € garanti par le nantissement du fonds de commerce du magasin de Pompaire pour un montant de 100.000 €.

- Emprunt contracté pour le financement de travaux d'aménagements du magasin de Menneval. Capital restant dû au 30 septembre 2019 : 31.933 € garanti par le nantissement du fonds de commerce du magasin de Pompaire pour un montant de 50.000 €.

- Emprunt contracté pour le financement de travaux d'aménagements du nouveau magasin de Dives – Périers en Auge (déménagement de l'activité déjà existante sur Dives sur Mer). Capital restant dû au 30 septembre 2019 : 88.288 € - Pas de garantie prise par le LCL sur ce financement.

- Emprunt contracté pour le financement du BFR du nouveau magasin de Dives – Périers en Auge (250.000 €) et le refinancement des travaux de réaménagements et de toiture du magasin de Menneval (600.000 €). Capital restant dû au 30 septembre 2019 : 807.500 € garanti par la conservation par le prêteur, au titre de gage espèces, de la somme de 42.500 €, et d'une garantie au titre du Fonds de Renforcement de Haut de Bilan à hauteur de 425.000 €.

◆ Crédit d'impôt compétitivité emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 138.217 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 35.253 euros) a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.
Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.
Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 fera l'objet d'une demande de remboursement auprès de l'administration fiscale alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.
Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FORUM + relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note sur les stocks qui précise le changement de méthode de valorisation des stocks de marchandises.

dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouen, le 28 février 2020

Le commissaire aux comptes
MAZARS

Dominique NEZAN

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

"FORUM +"
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 Euros
Siège social : CARPIQUET (Calvados)
Rue de Bellevue - Z.I. Est n° 5

---

382 297 356 R.C.S. CAEN

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019 SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 MARS 2020

(Article L.232-23, alinéa I-2° du Code de Commerce)

Le Président propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 22 122,90 € de la manière suivante :

-	à la réserve légale, 5 %	1 106,14 €
-	au compte de report à nouveau, le solde	21 016,76 €
	Total égal au bénéfice	22 122,90 €.

copie conforme à l'original,
la Présidente

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356

"FORUM +"
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 Euros
Siège social : CARPIQUET (Calvados)
Rue de Bellevue - Z.I. Est n° 5
---
382 297 356 R.C.S. CAEN

TEXTE DE LA RESOLUTION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019 ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 MARS 2020

Article L.232-23, alinéa I-2° du Code de Commerce

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 22 122,90 € de la manière suivante :

- à la réserve légale, 5 %	1 106,14 €
- au compte de report à nouveau, le solde	21 016,76 €
Total égal au bénéfice	22 122,90 €.

L'assemblée générale rappelle qu'au titre de l'article 241 bis du CGI, aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

Adoptée à l'unanimité.

copie conforme à l'original,
la Présidente

Copie certifiée conforme
SJ / 13/03/2020 16:15:11
N° de dépôt - 2020/1445 / 382297356